

*Café démocrate du Calvados  
mardi 3 février 2009*

# L'ÉNERGIE : UN ENJEU POUR L'HUMANITÉ ?

## Revue documentaire

- L'Europe de l'énergie.....2
- La consommation d'énergie des Européens.....6
- 13 janvier 2009 : Le gaz russe reste bloqué en Ukraine.....8
- Energie Intelligente-Europe : promouvoir le développement durable dans le domaine de l'énergie.....10
- Haute-Normandie : L'énergie au bout des doigts.....12
- Le paquet « Energie-climat ».....13

## Énergie, environnement



Protéger l'environnement tout en assurant l'approvisionnement des populations en énergie est l'un des défis majeurs du 21<sup>e</sup> siècle. Consciente de ces enjeux, l'Union européenne se présente comme l'un des leaders dans la lutte mondiale contre le changement climatique.

De la qualité de l'air à la gestion des déchets, les questions environnementales et énergétiques ne peuvent être traitées simplement à l'échelle nationale. L'Union agit donc, dans le respect des compétences des Etats membres, pour coordonner les actions nationales et développer des initiatives européennes plus efficaces et mieux adaptées.

# L'Europe de l'énergie



Dès les traités fondateurs (traité de Paris de 1951 instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et traité EURATOM de 1957 instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA)), l'Union européenne (UE) s'est préoccupée de l'énergie sans toutefois consacrer un titre du traité à ce thème.

Durant la période 1950-1970, les pays de l'Union ont vu leurs besoins en pétrole augmenter considérablement tandis que les besoins en charbon régressaient.

Mais ce n'est qu'à partir de la crise pétrolière de 1973, lorsque l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) décide de quadrupler le prix du pétrole brut, que l'UE prend véritablement conscience de la nécessité d'une politique communautaire de l'énergie.

Depuis 2004, la politique énergétique de l'Union européenne est gérée par le commissaire européen [Andris Piebalgs](#) (Lettonie).



Si aucune mesure n'est prise pour améliorer la compétitivité de l'énergie en Europe d'ici 20 à 30 ans, la dépendance à l'égard des importations d'énergie, pourrait passer à 70 % contre 50 % aujourd'hui. Or les besoins en énergie, en plus d'être permanents, se font ressentir dans tous les secteurs de l'économie. Pour cette raison notamment, l'Union européenne s'efforce encore actuellement de mettre en place une politique commune de l'énergie

## Objectifs

Les objectifs de la politique énergétique sont d'assurer une sécurité en matière d'approvisionnement énergétique à un prix abordable pour tous les consommateurs, le bon fonctionnement du marché intérieur, ouvert et concurrentiel, l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux ainsi que le désenclavement des régions.

Ces objectifs ont pour corollaire indissociable le respect de la [protection de l'environnement](#) et de la promotion d'une saine concurrence sur le marché européen de l'énergie. La signature du protocole de Kyoto en 1997 sur le changement climatique est venue renforcer les engagements pris par l'UE en matière d'environnement et de développement durable au titre de sa politique énergétique.

Afin de garantir une concurrence saine et durable sur le marché européen, la politique commune en matière énergétique se caractérise ainsi par la libéralisation des marchés (gaz et électricité) entamée dans les années 80.

## Fonctionnement

Le Traité ne comporte aucun chapitre spécifique consacré à la politique énergétique. Toutefois, celle-ci fait partie intégrante des objectifs de l'Union et figure notamment dans les articles du Traité relatifs aux [réseaux transeuropéens \(RTE\)](#), à la sécurité de l'approvisionnement, au [marché intérieur](#) ou encore à l'environnement.

La politique énergétique relève principalement de la compétence des Etats membres : l'Union européenne n'a donc pas, conformément au principe de subsidiarité, vocation à se substituer aux Etats dans ce domaine. En particulier, la mise en place de cette politique commune est fondée sur le respect des choix énergétiques des Etats membres. Néanmoins, l'Union européenne offre la possibilité de dégager des stratégies énergétiques au niveau communautaire dans certains domaines :

- l'énergie doit être soumise aux exigences du marché intérieur ;
- en matière d'environnement, l'un des objectifs de l'UE est d'assurer "une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles" (art.174 TCE) et le [Conseil de l'UE](#) peut prendre, à l'unanimité, des mesures de protection de l'environnement qui affectent "sensiblement le choix d'un Etat membre entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement énergétique" (art.175 TCE) ;
- en vue de remédier aux situations de crise (pénurie, embargo, fluctuation des prix), l'UE s'est dotée de mécanismes destinés à assurer une solidarité effective entre les Etats membres, notamment par la création de stocks stratégiques de pétrole ;
- le rôle de la Communauté dans le secteur nucléaire est défini dans le Traité Euratom (1957); la sûreté opérationnelle des installations nucléaires, le stockage des déchets radioactifs et la non-prolifération nucléaire incombent, pour leur part, principalement aux Etats membres ;
- afin de garantir un approvisionnement durable et la protection de l'environnement, l'UE et les Etats tiers ont élaboré des partenariats énergétiques.

## Financement

Le financement de la politique énergétique est essentiellement constitué de prêts consentis par la Banque européenne d'investissement (BEI) (18,9 milliards d'euros au cours des 5 années précédentes) et de Fonds structurels.

## Exemples d'application

En pratique, l'Europe de l'énergie, c'est notamment :

- **l'ouverture progressive des marchés nationaux de l'électricité et du gaz à tous les producteurs d'énergie.** Depuis le 1er juillet 2004, tous les gros consommateurs d'énergie (professionnels, entreprises et collectivités locales) sont libres de choisir leur opérateur d'électricité et de gaz (directives de 1996 et 1998). Depuis le 1er juillet 2007, les particuliers peuvent à leur tour choisir leur fournisseur sur un marché concurrentiel (directives de 2003). Des règles communes permettent également de mieux [protéger les consommateurs](#) (information, transparence des conditions contractuelles, traitement des réclamations...).
- **le programme pluriannuel "Énergie intelligente - l'Europe" (2007-2013) :** afin de répondre aux objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée, et de stimuler ainsi la croissance et l'emploi en Europe, l'Union s'est dotée d'un **programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)** pour la période 2007-2013. Le programme-cadre soutient des actions en faveur de la compétitivité et de la capacité d'innovation et encourage notamment l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Aussi ce programme-cadre contient-il un sous programme intitulé **"Energie intelligente – Europe"** qui soutient l'amélioration de l'efficacité

énergétique, l'adoption de sources d'énergie nouvelle et renouvelable, une plus large pénétration sur le marché de ces sources d'énergie, la diversification de l'énergie et des carburants et la réduction de la consommation énergétique. 730 millions d'euros seront consacrés au programme "Energie intelligente – Europe" .

- **un régime fiscal global pour la taxation des produits énergétiques.** Depuis 2003, une directive définit un régime fiscal global pour la taxation des produits énergétiques, afin notamment d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur et d'encourager les initiatives favorables à la protection de l'environnement.
- **le développement des réseaux énergétiques transeuropéens.** Concernant l'électricité, deux réseaux ont été raccordés au principal réseau électrique européen (réseau UCPTE) : le réseau électrique CENTREL, auquel participe la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et la Hongrie, et le réseau NORDEL, qui regroupe les pays scandinaves. Des projets d'extension du réseau UCPTE aux pays balkaniques, aux Etats baltes, aux pays de la CEI, et aux pays du bassin méditerranéens sont actuellement en cours d'études.
- **le traité sur la Charte de l'énergie.** En 1991, a été adoptée une Charte européenne de l'énergie destinée à promouvoir une coopération entre pays de l'UE et pays d'Europe de l'est. Le traité sur la Charte de l'énergie et un protocole sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes, entré en vigueur en 1998, sont venus transformer en engagements juridiquement contraignants les principes énoncés dans la Charte de l'énergie, parmi lesquels la protection des investissements, le libre transit et des procédures définies de règlement des différends.

## Perspectives

Le 8 mars 2006, la Commission européenne a présenté un Livre vert intitulé "Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable". Ce document fait suite au Conseil européen informel de Hampton Court d'octobre 2005 et au Conseil européen de décembre 2005 au cours desquels les chefs d'Etat et de gouvernement avaient demandé à la Commission européenne de concevoir une véritable politique européenne de l'énergie.

Le Livre vert contient de nouvelles propositions concrètes réparties dans six domaines d'action prioritaires dans le but de relancer la politique énergétique européenne :

- **l'achèvement du marché intérieur du gaz et de l'électricité** pour la croissance et l'emploi en Europe ;
- **l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement** par une solidarité renforcée entre les Etats membres : la Commission envisage notamment « la création, dès que possible, d'un observatoire européen de l'approvisionnement énergétique chargé de surveiller le marché de l'énergie de manière à détecter rapidement les risques de pénurie d'infrastructures et d'approvisionnement ;
- **une analyse stratégique de la politique énergétique de l'UE** dans son ensemble : notamment, la Commission affirme qu'il pourrait être opportun de se mettre d'accord sur un objectif stratégique global assurant l'équilibre entre les objectifs d'utilisation durable de l'énergie, de compétitivité et de sécurité de l'approvisionnement ;

- **la lutte contre le changement climatique** par l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le piégeage-stockage du CO<sub>2</sub> ;
- **l'élaboration d'un plan stratégique européen** pour les nouvelles technologies énergétiques ;
- la mise au point d'**une politique énergétique extérieure commune** qui soit cohérente.

Le 19 octobre 2006, la Commission européenne a présenté un **plan d'action pour l'efficacité énergétique** qui propose toute une série de mesures visant à rationaliser la consommation d'énergie et à améliorer les capacités de production d'énergies nouvelles et renouvelables.

Ce plan d'action, qui sera mis en œuvre au cours des 6 prochaines années, devrait contribuer à renforcer la compétitivité de l'Union, à relever le niveau de vie des citoyens européens, à dynamiser l'emploi et à augmenter les exportations de nouvelles technologies économes en énergie.

Ce plan d'action a été adopté par le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007.

Lors du Conseil européen de mars 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement ont particulièrement mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer sans délai aux problèmes causés par le changement climatique. En particulier, l'UE devrait se fixer pour objectif de **réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020** par rapport à 1990 et s'engage dans tous les cas à atteindre l'objectif de diminuer d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Or, la production et l'utilisation d'énergie constituant les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, le Conseil européen a décidé d'adopter une approche intégrée en matière de climat et d'énergie. Dans cette optique, la politique énergétique européenne devrait poursuivre trois objectifs principaux :

- Accroître la sécurité de l'approvisionnement ;
- Assurer la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable ;
- Promouvoir la viabilité environnementale et lutter contre le changement climatique.

# La consommation d'énergie des Européens



L'énergie est au coeur des préoccupations actuelles à Bruxelles. La Commission européenne souhaite mettre en place un véritable marché unique de l'énergie tenant compte des questions environnementales.

Quels sont les citoyens les moins économes en matière énergétique ?

► [Etat des lieux de la consommation d'énergie](#) dans les 27 Etats membres de l'Union européenne.

Les Luxembourgeois sont de loin les plus grands consommateurs d'énergie avec **9,8 tonnes équivalent pétrole (tep)** par an et par habitant.

Les pays scandinaves suivent ensuite avec **5,1 tep** pour la Finlande et **3,8** pour la Suède.

Les Européens les moins consommateurs d'énergie sont les Maltais (**1,1 tep**) suivis des Bulgares et des Roumains à **1,2 tep**.

La France (**2,5 tep**), quant à elle, figure dans la moyenne européenne aux côtés notamment du Royaume-Uni (**2,6 tep**) et de l'Allemagne (**2,8 tep**).

Néanmoins, ces résultats prennent une autre dimension lorsqu'ils sont complétés par les chiffres relatifs à l'intensité en CO2 de la consommation énergétique c'est à dire une indication de la quantité de CO2 émis par unité d'énergie consommée.

[Carte : la consommation d'énergie des citoyens](#)



## **Agissez dès maintenant et utilisez votre énergie intelligemment !**

- En baissant le thermostat d'un degré, vous économiserez pas moins de 10 % sur votre facture ;
- débranchez votre télévision, vidéo, lecteur de DVD et radio. Ils consomment toujours de l'électricité si vous les éteignez sans les débrancher ;
- les vannes thermostatiques des radiateurs vous permettent de contrôler la température de chaque pièce et de réduire votre facture d'énergie ;
- dégivrez régulièrement votre réfrigérateur afin de contribuer à son bon rendement énergétique ;
- n'oubliez pas de ne pas laisser les portes de votre réfrigérateur trop longtemps ouvertes. Si elles restent ouvertes une minute, il faudra trois minutes à votre réfrigérateur pour revenir à la température prédéterminée;
- placez un couvercle sur les casseroles et réduisez le feu ;
- pour économiser de l'énergie, attendez que votre lave-vaisselle soit rempli avant de l'utiliser ;
- éteignez les lampes des pièces que vous quittez ;
- utilisez des ampoules économiques autant que possible, car leur consommation est plus de quatre fois inférieure à celle des ampoules ordinaires et elles ont une durée de vie 15 fois plus longue ;
- vous pouvez économiser de l'énergie et de l'argent en isolant votre réservoir d'eau chaude.

# 13 janvier 2009 : Le gaz russe reste bloqué en Ukraine



Rebondissement dans la crise du gaz : alors que la Russie et l'Ukraine ont signé un accord lundi 12 janvier un accord sur une reprise des livraisons de gaz russe en Europe, l'Ukraine a admis mardi qu'elle bloque volontairement ces livraisons pour cause des "conditions de transit inacceptables" qui lui seraient imposées par la Russie. Bruxelles a salué cette annonce mais a reconnu que la situation devenait "très sérieuse".

## Un accord ... mais pas de solution

Lundi 12 janvier, appelé par la [Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne](#), ainsi que les ministres européens de l'Energie réunis en conseil extraordinaire a trouvé une solution à la crise sur le gaz, la Russie et l'Ukraine ont envoyé une délégation à Bruxelles afin de négocier.

Un accord était ainsi signé lundi soir entre les deux partenaires commerciaux. Cependant, alors que la Russie annonçait le 13 janvier au matin que les livraisons vers l'Europe allaient reprendre, l'Ukraine a avoué qu'elle bloquait intentionnellement le transit du gaz russe sur son territoire, pour cause de conditions inacceptables.

La [Commission européenne](#), qui a salué cette annonce et admis que ces observateurs, envoyés en Ukraine pour vérifier si les accusations de Gazprom selon lesquelles l'Ukraine bloquait les livraisons étaient avérées n'avaient pu accéder aux infrastructures, s'inquiète cependant de la tournure du conflit.

Si elle souhaite rester en dehors de ce qu'elle considère comme un simple différend commercial, la Commission souhaite en effet qu'une issue soit trouvée afin que les [Etats membres](#) privés de gaz depuis maintenant plusieurs jours soient livrés de nouveau.

## Retour sur un conflit russo-ukrainien ...

Le 7 janvier 2009, Gazprom, le géant russe de la fourniture de gaz, a décidé de stopper ses livraisons à l'Ukraine, après que celle-ci ait refusé de payer le prix courant sur le marché mondial.

En effet, jusqu'à cette date, l'Ukraine obtenait le gaz russe à prix préférentiel.

Bien qu'il ait approuvé le principe d'un alignement du tarif du gaz sur celui du marché mondial, le gouvernement ukrainien avait réclamé une période transitoire d'au moins cinq ans, ce que la Russie n'a pas respecté en augmentant de façon rapide les tarifs.

Le 1er janvier, les quantités de gaz à destination de l'Union européenne étaient en net recul, et les importateurs se plaignirent de déficits atteignant jusqu'à 30 %. Gazprom accusa alors l'Ukraine d'avoir détourné illégalement de grandes quantités de gaz.

Le gouvernement Ukrainien s'est cependant défendu d'un tel vol, tout en menaçant aussi de "se servir du gaz russe comme d'une taxe sur le transit" en cas de froid persistant. La Russie a donc suspendu ses livraisons.

L'Ukraine souhaitant couvrir ses besoins en gaz, elle envisage de recourir à des livraisons en provenance du Turkménistan, pays avec lequel elle a, l'an dernier, signé un contrat prévoyant l'importation de 40 milliards de m<sup>3</sup> de gaz. Ce gaz transite par le territoire russe et Gazprom a déjà laissé entendre qu'il pourrait bloquer l'approvisionnement.



Pour les médias ukrainiens, il s'agit avant tout d'une action politique de la part du Kremlin, l'interruption des livraisons de gaz servant à soutenir, aux élections législatives de mars prochain, le camp du candidat perdant de l'élection présidentielle de 2005, Victor Ianoukovich et à pousser des parties de l'industrie ukrainienne à la banqueroute, afin d'acquérir à bas prix le réseau de pipelines et certaines industries clés.

### **... auquel l'Union européenne ne peut rester indifférente**

60%

C'est le taux de dépendance de la Pologne à la Russie en matière de fourniture de gaz. La suspension des livraisons de gaz russe vers l'Ukraine a été unanimement dénoncée par les [Etats membres](#) et les [institutions européennes](#).

Ainsi, le président de la commission des affaires étrangères du [Parlement européen](#), Jacek Saryusz-Wolski (PPE-DE, PL), a déclaré que "l'UE doit agir de manière énergique pour qu'une décision soit prise avant vendredi vu les conditions climatiques extrêmes qui frappent les pays d'Europe centrale".

L'Union européenne a donc décidé d'envoyer une mission d'observation en Ukraine afin de vérifier si les accusations de Gazprom, qui assure qu'une partie du gaz traversant ce pays est volé, sont vérifiées. La [Présidence tchèque de l'Union européenne](#) s'est ainsi rendu à Kiev ce jour, vendredi 9 janvier.

### **Une crise qui relance le débat sur la sécurité énergétique de l'UE**

La crise du gaz fera l'objet d'un débat entre les députés, la Commission européenne et le Conseil, le 14 janvier en session plénière du Parlement européen.

La [Commission européenne](#) a annoncé la réunion ce jour de son groupe de coordination sur le gaz, pour y examiner la situation de chaque Etat membre.

Dans l'UE, l'interruption des livraisons depuis mardi affecte principalement la Hongrie, dépendante à 65 % du gaz russe, la Grèce (81 %), et la Bulgarie (90 %). Hors de l'UE, les pays les plus touchés sont ceux des Balkans, notamment la Croatie, la Bosnie, la Macédoine et la Serbie, ainsi que la Turquie.

La Commission européenne a précisé qu'elle n'était pas partie prenante aux négociations en cours entre Moscou et Kiev mais qu'elle ferait tout pour "faciliter les choses".

La crise sur le gaz a amené plusieurs [députés européens](#) à plaider en faveur d'une politique européenne de sécurité énergétique capable d'améliorer la sécurité des pays de l'UE et aussi de permettre de diversifier les ressources d'approvisionnement.

L'option du gazoduc Nabucco, qui acheminerait le gaz de la mer Caspienne en passant par la Turquie et qui aboutirait en Autriche, a notamment été soutenue par Janusz Onyszkiewicz (ALDE, PL).

# Energie Intelligente-Europe, promouvoir le développement durable dans le domaine de l'énergie

## Qu'est-ce que c'est ?

Le nouveau programme "Energie intelligente - Europe" (EIE) soutient le développement d'actions en faveur de l'efficacité énergétique, des sources d'énergie renouvelables et de la diversification énergétique.

Le nouveau programme "Energie intelligente Europe" (2007-2013) prolonge le programme établi pour la période 2003-2006, et s'inscrit désormais dans le [programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité](#) dont l'enveloppe pour la période 2007 – 2013 s'élève à 3,6 Mrd EUR.

## Les types d'actions soutenues:

Le programme "Énergie intelligente — Europe" prévoit des mesures visant notamment:

- à encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques (SAVE) ;
- à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à encourager la diversification énergétique (Altener) ;
- à promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les transports (STEER).

Le budget alloué au programme EIE pour 2007-2013 s'élève à 730 millions d'euros.

## Comment ça marche ?

Le programme fonctionne par appels à propositions (un par an) publiés au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE). Les dates de dépôt des candidatures dépendent du type d'action projetée. Des journées d'information sont organisées au niveau national pour coïncider avec les appels à proposition.

De manière générale, la coopération d'au moins 3 partenaires de 3 pays différents est nécessaire pour présenter un projet.

Les subventions accordées peuvent aller jusqu'à 75 % des coûts éligibles du projet (coûts hors investissement en matériel et en équipement de démonstration), ce qui représente une hausse de 50 % par rapport aux années précédentes.

Le financement peut atteindre 100 % pour certains projets stratégiques et/ou liés à la réglementation, ou lorsqu'il s'agit d'une réponse à une demande de la Commission.

## Comment en bénéficier ?

### Les bénéficiaires potentiels

Le nouveau programme EIE est ouvert à tous les Etats membres de l'Union européenne, aux pays candidats ou en voie d'adhésion, aux pays de l'AELE membres de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège), aux pays des Balkans occidentaux, voire à certains autres pays tiers si certaines conventions conclues avec l'UE le prévoient.

## Les porteurs de projets peuvent être :

Toute personne morale de droit public ou privé (entreprises, autorités publiques locales et régionales...).

Les démarches à suivre

Un formulaire de candidature peut être téléchargé sur le site Internet de la Commission européenne ou être demandé à la Commission européenne qui l'envoie par voie postale ou électronique.

Le formulaire doit être retourné par lettre recommandée au service postal central de la Commission européenne.

## Où s'informer ?

### Coordination française

► [ADEME](#) (Agence de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie) - Département Europe - 27, rue Louis Vicat - 75015 Paris - - Contact: [EIE-NCP@ademe.fr](mailto:EIE-NCP@ademe.fr) - Tél.: 01.47.65.21.44 - Fax: 01.46.42.54.43 -

### Coordination européenne

► Pour toute information concernant l'appel à proposition, envoyer un [message](#) à la Commission européenne - [Direction générale Transport et Energie](#) - Direction D "Energies nouvelles et maîtrise de la demande" - [tren-intelligentenergy@ec.europa.eu](mailto:tren-intelligentenergy@ec.europa.eu) -

► Adresse d'envoi des candidatures : Commission européenne - Service postal central - Rue de Genève 1 - B-11400 Bruxelles

## Haute-Normandie - L'énergie au bout des doigts



La consommation d'énergie est à l'origine de nombreuses pollutions et notamment d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre des accords de Kyoto, l'Union Européenne s'est engagée à réduire ces émissions et à développer les énergies renouvelables. Pour relever ce défi et parvenir à préserver notre planète, l'éducation et la sensibilisation des populations semblent être un des outils à privilégier.

"Eure Solaire", association haut - normande, se propose de développer, en collaboration avec plusieurs partenaires, un projet de sensibilisation, d'animation et d'éducation sur le thème de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables : "L'énergie au bout des doigts".

En 2004, l'association sollicite l'Europe, dans le cadre du programme Objectif 2, afin de cofinancer la partie "fonctionnement" de ce projet de permettre l'embauche d'un salarié à temps plein ainsi que l'acquisition d'un support pour les formations dispensées (plate forme multi d'énergies renouvelables).

Cette opération participe activement au développement d'une consommation citoyenne et responsable, clef de la préservation durable de notre planète et de ses ressources.

# Le paquet "énergie-climat"

Le protocole de Kyoto arrivant à échéance en 2012, un nouvel accord international doit être conclu pour poursuivre les efforts de réduction de gaz à effet de serre. Réunis à Poznan, en Pologne, du 1er au 12 décembre, les 187 pays signataires de la Convention sur le climat se sont mis d'accord sur les grandes lignes de cet accord, qui doit être négocié lors de la conférence de Copenhague, du 7 au 18 décembre 2009.

[Le Conseil européen](#) de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008 s'est soldé sur un accord de principe des 27 sur un [paquet "énergie-climat"](#) visant notamment à permettre à l'UE de réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 (par rapport à 1990). L'approbation du Parlement européen a scellé son adoption, le 17 décembre 2008. Malheureusement, ce consensus, survenu juste après la conclusion de Poznan, est arrivé trop tard pour réellement y influencer les débats relatifs à l'avenir du protocole de Kyoto.

## Les négociations internationales

Une conférence décisive des Nations Unies sur le changement climatique aura lieu du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague. Dans la continuité des conférences internationales sur le climat qui se sont tenues à Bali en 2007 et à Poznan (Pologne) en 2008, les 187 pays signataires de la Convention sur le climat devront y négocier un accord climatique pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le protocole de Kyoto arrivant à échéance en 2012, ce nouvel accord doit prolonger et amplifier les avancées déjà enregistrées. L'UE souhaite jouer un rôle de chef de file dans ces nouvelles négociations. C'est dans cette optique que l'UE a adopté le [paquet "énergie-climat"](#) en [décembre 2008](#).

## Compromis sur le paquet "énergie-climat"

Il s'agit d'un plan d'action visant à mettre en place une politique commune de l'énergie et à lutter contre le changement climatique. Il permet à l'UE d'atteindre d'ici 2020 l'objectif ambitieux des "3 fois 20" : une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE.

Ce paquet législatif a fait l'objet d'un accord politique entre les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement lors du [Conseil européen](#) de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008. Il a ensuite été officiellement adopté par [le Parlement européen](#) et le Conseil des Ministres en décembre 2008.

Les émissions de CO2 dans l'UE :

Le dioxyde de carbone (CO2) est de loin le plus important gaz à effet de serre.

## La réduction des émissions de gaz à effet de serre

D'ici à 2020, l'UE s'est engagée :

- à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre de son industrie, grâce à un mécanisme d'enchère des quotas d'émission,
- à réduire de 10% ces émissions dans les secteurs non industriels, comme le logement, les transports, ou l'agriculture, d'ici à 2020.

Lors du [Conseil européen](#) de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008, les 27 ont tout de même déclaré qu'à la condition que les autres pays signataires de la Convention sur le climat accroissent leurs efforts de réduction, l'UE porterait à 30% sa réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Ces objectifs de réduction reposent sur l'instauration d'une véritable marché des "droits à polluer".

## **Pour les industries énergétiques et manufacturières : un système européen d'achat et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et de CO2**

Il s'agit d'un système qui plafonne le niveau global des émissions autorisées et qui, dans cette limite, permet aux industries d'acheter et de vendre des quotas aux enchères, selon leurs besoins, de manière à réduire les émissions de manière efficace. Il couvre les secteurs énergétique et manufacturier.

[Le paquet énergie-climat](#) prévoit que jusqu'en 2013, la grande majorité des droits d'émission sera allouée gratuitement, et qu'au-delà, un système d'enchère intégral s'appliquera mais avec de nombreuses exceptions.

En effet, il s'agit d'un thème très sensible pour les nombreux Etats membres abritant des industries très polluantes, tels l'Allemagne, dont le secteur sidérurgique pèse lourd, ou encore la Pologne, dont les nombreuses centrales électriques sont alimentées au charbon. De manière générale, tous les pays craignent les délocalisations de leurs industries vers des pays où les règles environnementales seraient moins coûteuses.

Pierre d'achoppement lors des négociations du paquet énergie-climat, le système d'allocation des quotas adopté va moins loin que les projets initiaux :

des droits d'émission gratuits seront alloués aux industries énergivores exposées aux délocalisations, tant qu'un accord international satisfaisant n'est pas trouvé,

- seuls 20% des quotas créés seront mis aux enchères (le reste étant gratuit), entre les autres industries à partir de 2013, puis 70% en 2020, et 100% en 2027.

La concession de droits d'émission gratuits a satisfait certains "vieux" Etats membres, tels que l'Allemagne et l'Italie, et a ainsi aidé à l'adoption d'un mécanisme financier de solidarité devant bénéficier aux pays les moins riches de l'UE. 12% de l'enveloppe des quotas sera ainsi répartie à titre gratuit entre la Bulgarie, la Rep. tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie. Les 88% restant seront distribués aux 27 en fonction des émissions de 2005.

## **Pour les autres secteurs : des objectifs de réduction d'émissions fixés par Etats membres**

Dès 2013, chaque Etat membre devra atteindre, d'ici à 2020, son propre objectif de réduction d'émissions pour certains secteurs : les transports routiers et maritimes, le bâtiment, les services, l'agriculture, et les petites installations industrielles, responsables d'environ 60% de toutes les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE.

Ainsi, par rapport aux niveaux de 2005, la Belgique devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15%, la France de 14% et le Luxembourg de 20%.

## **Des centrales énergétiques qui captent le CO2 en sous-sol**

Les Etats investiront dans de nouvelles technologies et encourageront le développement de telles centrales, capables de stocker le CO2 "de manière permanente et sûre au sous-sol". Actuellement, les émissions des centrales comptent pour 40% de toutes les émissions de CO2 dans l'UE.

## **Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'UE d'ici à 2020**

Les Etats devront développer les énergies provenant de l'hydroélectrique, du solaire, de l'éolien, de la biomasse ou des sources géothermiques. En 2005, celles-ci ne représentaient encore que 7% de la consommation énergétique de l'UE !

Pour atteindre cet objectif, il faudra augmenter la part des énergies renouvelables dans la production

d'électricité, le chauffage et le refroidissement et les carburants automobiles. Dans ce dernier domaine, chaque État membre devra augmenter de 10% sa proportion d'énergie renouvelable dans les transports.

### **La réduction des émissions de CO2 des voitures neuves**

L'objectif moyen est de 130g CO2/km (contre 160g actuellement) à atteindre par des améliorations en technologie du moteur de véhicule, sous peine d'amendes infligées aux constructeurs.

### **Des carburants produisant moins de gaz à effet de serre**

Le cycle de production des carburants utilisés dans les transports devra émettre 6% de moins de gaz à effet de serre.

Fabrizio Barbaso, directeur général adjoint de la DG Transports et Energie de la Commission, évoque l'utilisation des biocarburants (23/01/08) :

### **Le coût du paquet législatif**

Se pose enfin la question du coût de ce paquet "énergie-climat". Le compromis atteint par les 27 en décembre 2008 assouplit le mécanisme d'achat des droits à polluer par rapport à la proposition de la Commission européenne.

Résultat : les sommes générées par ce dispositif devraient avoisiner une trentaine de milliards d'euros par an entre 2013 et 2020, au lieu des 50 milliards espérés initialement. Or, le coût estimé du paquet énergie-climat a été estimé à 1% de la richesse européenne, soit entre 100 et 120 milliards d'euros.

